



Mise en séparatif
des réseaux
d'assainissement -
Commune de
Sainte Geneviève -
Lotissement du
Blanc-Mont

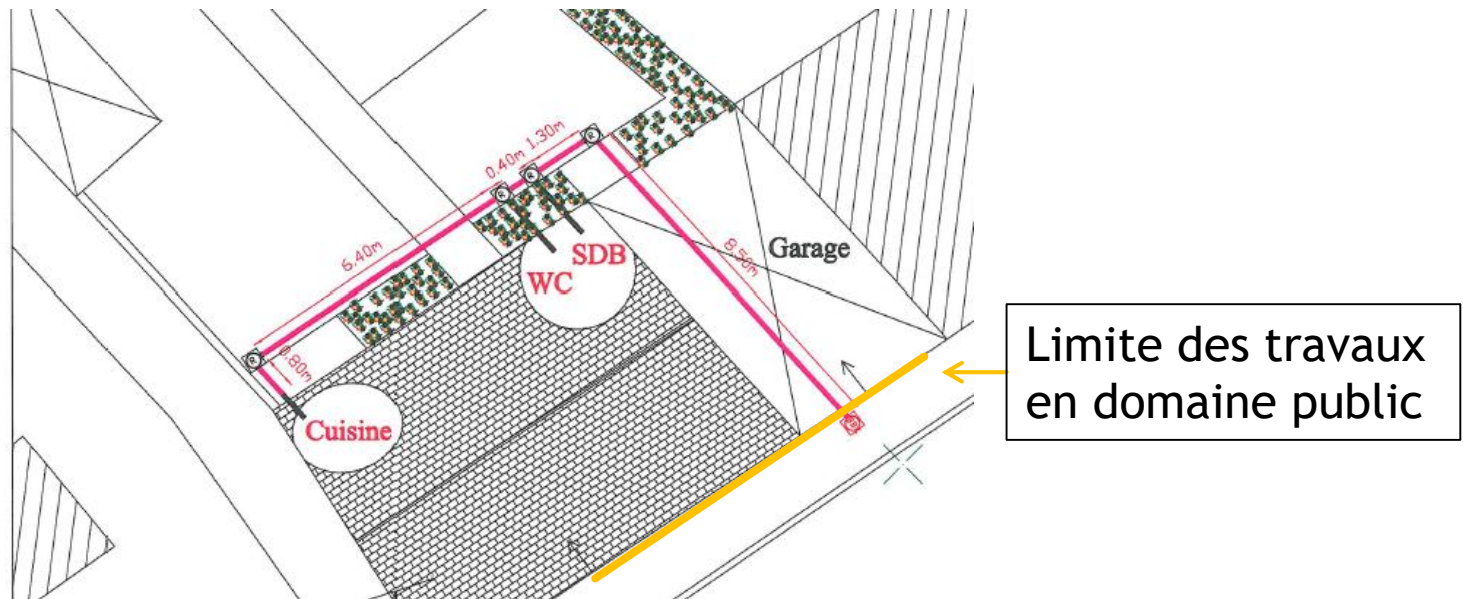
Réunion publique -
mercredi 24 octobre
2018 - 19H00

Sommaire de la présentation

- ▶ Présentation des intervenants
- ▶ Spécificité des branchements
- ▶ Coût de l'opération et financement

Spécificité des branchements

- Séparation des EU des EP. Pas de raccordement EP dans les EU
- Branchements EU posés jusqu'en limite public/privé



Aspects financiers

- ▶ 1/ Les travaux de branchements en domaine privé
- ▶ 2/ Les travaux de branchements en domaine publique
- ▶ 3/ Coût de l'opération et impact sur le prix de l'eau

Travaux de raccordements chez les privés :

- ▶ 1 / le particulier signe l'**engagement** auprès de la collectivité afin de bénéficier de l'aide de l'Agence de l'eau.
- ▶ 2 / Le particulier consulte des entreprises et fait valider le **devis** par la collectivité.
- ▶ 3 / La collectivité effectue, pour le compte des particuliers, une **demande d'aide** auprès de l'Agence de l'eau.
- ▶ 4 / Une fois l'aide attribuée à la collectivité, le **particulier peut réaliser les travaux** et envoie à la collectivité la déclaration de fin de chantier ainsi que la facture.
- ▶ 5 / La collectivité **contrôle** le branchement et délivre la conformité.
- ▶ 6 / La collectivité **reverse** l'aide aux particuliers selon les modalités de l'Agence de l'eau.

Aide pour le raccordements des particuliers

- ▶ Travaux réalisés par les particuliers

Aide de 100 % par propriétaire, plafonnée à 3000 € TTC

(11^e programme)

Coût du branchement en partie publique

- ▶ 0 (prise en charge par la collectivité)

Coût de l'opération et financement

- ▶ **Coût des travaux (extensions) = 1,2 M€ TTC**
 - * Subventions attendues (Agence de l'Eau et Département) = 40 %
 - * Maîtrise d'ouvrage (emprunts)

- ▶ **Financement via la facture d'eau de l'utilisateur**
 - Aucun impact sur le prix de l'eau.

Questions éventuelles?

Merci de votre attention